Jean-Marie ANDRE

Expert comptable D.P.L.E.
Commissaire aux comptes
Expert judiciaire inscrit près la Cour d'Appel
de Besançon

9, Rue Faltans ZA Les Près Chalots - B.P. 47 25220 ROCHE LEZ BEAUPRE

Tél.: 03 81 60 52 72 Fax: 03 81 55 62 87 E-Mail: andrejm@wanadoo.fr

FAMILLES RURALES FRASNE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901 Siège social : 14 Rue de la Gare 25560 FRASNES

-:-:-:-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Sociétaires,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « FAMILLES RURALES FRASNE », tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

IV – Vérification des autres documents adressés aux sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

<u>V – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement</u> <u>d'entreprise relatives aux comptes annuels</u>

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

<u>VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels</u>

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

A Roche-Lez-Beaupré, le 21 mai 2019,

Le Commissaire aux Comptes,

Jean-Marie ANDRE
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit

FR Les Brimbelles Accueil de Loisirs 14 rue de la Gare

25560

FRASNE

N° Siret

77831274400015

Période du au

01/01/2018 31/12/2018

Bilan actif	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311217
Immobilisations corporelles	17 579.80 €	14 561.52 €	3 018.28 €	1 051.74 €
Autres immob, corporelles	17 579,80 €	14 561,52 €	3 018.28 €	1 051,74 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	17 579.80 €	14 561.52 €	3 018.28 €	1 051.74 €
Créances	110 716.10 €	1 040.60 €	109 675.50 €	77 441.53 €
Clients et comptes rattachés	20 402.00 €	1 040.60 €	19 361 40 €	23 963.50 €
Autres créances	90 309.06 €	- €	90 309 06 €	31 017.35 €
Fournisseurs débiteurs	5.04 €	- €	5.04 €	18 557.28 €
Créances sociales				3 903.40 €
Divers	63 185.93 €	- €	63 185,93 €	108 188.04 €
Valeurs mobilières de placement	- €	. €	- €	- €
Disponibilités	63 185,93 €	€	63 185.93 €	108 188.04 €
Charges constatées d'avance	249.81 €	- €	249.81 €	243.88 €
Charges constatées d'avance	249.81 €	- €	249.81 €	243,88 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	174 151.84 €	1 040.60 €	173 111.24 €	185 873.45 €
TOTAL GENERAL	191 731.64 €	15 602.12 €	176 129.52 €	186 925.19 €

Bilan passif				Valeurs nettes	Au 311217
Réserves		€	- ∘ €	2 349.69 €	2 349.69 €
Autres réserves	8	€	. €	2 349,69 €	2 349.69 €
Report à nouveau	2	€	⊫ા€	75 081.64 €	78 602.49 €
Report à nouveau		€	. €	75 081 64 €	78 602.49 €
Résultat de l'exercice		€	- €	16 716.45 € -	3 520.85 €
Résultat de l'exercice	*	€	. €	16 716.45 € -	3 520.85 €
TOTAL FONDS PROPRES		€	- €	94 147.78 €	77 431.33 €
Provisions pour charges		€	- €	4 758.10 €	3 402.05 €
Provisions pour charges		€	. €	4 758.10 €	3 402.05 €
TOTAL (III)	=	€	- €	4 758.10 €	3 402.05 €
Emprunts & dettes aup. étab. crédit	-	€	- €	- €	15 000.00 €
Emprunts & dettes aup. étab. crédit		€	- €	- €	15 000.00 €
Dettes fourniss. & cptes rattachés	-	€	. €	41 162.67 €	36 861.99 €
Dettes fourniss & cptes rattachés	20	€	₹ €	40 694.99 €	36 663.84 €
Clients créditeurs				248,31 €	198.15 €
Avances et acomptes reçus sur commande				219.37 €	
Dettes fiscales et sociales	*	€	- €	35 756.97 €	53 640.82 €
Dettes fiscales et sociales	=	€	- €	35 756.97 €	53 640.82 €
Produits constatés d'avance	•	€	- €	304.00 €	589.00 €
Produits constatés d'avance	*	€	- €	304.00 €	589.00 €
TOTAL DETTES	147	€	- €	77 223.64 €	106 091.81 €
TOTAL GENERAL		€		176 129.52 €	186 925.19 €



Compte de résultat GLOBAL ENFANCE JEUNESSE avec année N-1

du 01/01/2018

au

N° des comples	CHARGES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	N° des comptes	PRODUITS	Réalisé 2017	Réalisé 2018
60	ACHATS	15 704.84 €	12 893.52 €	70	PRESTATION DE SERVICE	303 176.76 €	294 024.07
	Alimentation Boisson	4 962,39 €	3 779,15 €		Participation des familles	225 168 45 €	217 810 09
	Fournitures d'activites	3 770_52 €	3 026,89 €		CAF PSO	25 573 60 €	25 601,10
	Combustibles Carburant Eau Electricite	- €	- €		CAF PSU	46 277 74 €	47 296 90
	Fournitures d'entretien	2 700,33 €	2 385,48 €		Aides aux temps libres CAF	. €	
	Fournitures diverses	4 271 60 €	3 702,00 €		Part, associations MAD personnel	- €	281 59
61	SERVICES EXTERIEURS	112 699,89 €	113 297,52 €		Vente de marchandises	€ €	2
	Sous trailance repas	87 983 24 €	89 820 39 €		CAF ASRE	578,94 €	766,81
	Loyers et charges locatives s locaux	22 500.00 €	22 500 00 €		MSA PSU PSO	3 605,88 €	2 267 58
	Locations	492,30 €	- €		Participations diverses	1 972,15 €	9.
	Entretien et réparation	337,18 €	358,84 €	74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	126 098.48 €	150 472.02
	Prime d'assurance	878,70 €	581,29 €		Commune de Bonneyaux	50,00 €	50,00
	Documentation generale	36,00 €	:* €		Commune de Dompierre les tilleuls	430.00 €	430,00
	Abonnement vivre mieux	409,75 €			Commune de Frasne	52 480,51 €	62 123,80
	Frais de colloques, séminaires	. €			Commune de Frasne-Dompierre	33 831,68 €	48 924,30
	Divers 4	62,72 €	37,00 €		SEVAD	10 344,52 €	23 471,38
	Divers 5	- €			Commune de Vaux-el-Chantegrue	27 941 77 €	14 792 54
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	24 726,05 €	33 876 56 €		Nom du partenaire 7	- €	
	Programme pedagogique	5 734.00 €	4 001,50 €		Norn du partenaire 8	- €	
	Transport collectif	1 199.00 €	1 041 25 €		Norn du partenaire 9	. €	
	Hebergement	- E	- €		Nom du partenaire 10	€	
	MAD de personnel	9 197 17 €	18 809.70 €		Norn du partenaire 11	€	
	Frais de deplacement	911,37 €	1 237 25 €		Nom du partenaire 12	- €	
	Honoraires	3 682 94 €	4 219 21 €		Subventions Communales	- €	
	Frais de structure	3 864.93 €	4 567 65 €		Subventions Etat	. €	
	Cotisations diverses	136,64 €			Subventions Conseil régional	- €	
	Divers 6	5€ €			Subventions Conseil départemental	- €	
	Divers 7	€			Subventions nationales		
63	IMPOTS ET TAXES	328,26 €	338.10 €		Subventions CAF	1 020.00 €	680.00
	Taxe sur salaire	- €	4 €		Subventions intercommunates	- €	080,00
	Taxes diverses	328.26 €	338,10 €	_	Subventions diverses		
	Divers 8	- 6	- €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 074.63 €	5 441.05
84	FRAIS DE PERSONNEL	305 551.94 €	294 546.95 €		Fr cotisations différents échelons	2 421 25 €	5 263,00
	Remuneration du personnel	302 180 66 €	285 502 61 €		Produits divers de gest, courante	+ €	3 203,00
	Formalion du personnel	1 703,80 €	6 831,42 €		UDAF Fds special	243,63 €	178,05
	Medecine du travail, mutuelle,	1 667 48 €	2 212 92 €		Abt Vivre Mieux et Divers 13	409.75 €	176,05
_	Charges de personnel	- €	-: €	75	PRODUITS FINANCIERS		
_	Divers 10	. €	- 6		Produits financiers	50,07 €	46,05
_	Divers 11	€			Divers 14	50.07 €	46.05
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 701.83 €	4 518.60 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 964.55 €	9 265.10
	Fr cotisations différents échelons	2 257.35 €	4 376.60 €	500	Produits exceptionnels	230.78 €	
	Pertes sur créances irrécouvrables	232.48 €	+ 370.00 €		Produits sur exercices anterieurs	5 677.94 €	63,54
_	Cotisations UDAF	212.00 €	142.00 €		Produits des cessions d'él. actifs	5677.94€	9 201.56
-	Charges diverses de gest, courante	. €	142,00 €	-	Quote part de sub, equipement	55.83 €	
	Divers 12	- ε			Divers 15	55.63 €	Dr.
68	CHARGES FINANCIERES	- €	8,00 €		517013 13	4 €	
	Interels des emprunts	- €	- €	78	REPRISE D'AMORTISSEMENTS	700.88 €	565
	Agios	- 6	8.00 €	1/4/42	Reprises sur provisions	700.88 €	(e) (e)
					Divers 16	. €	
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 419 20 €	119.90 €		Divers 17	- 6	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles	7 419,20 € 142.12 €	119,90 €				
67	Charges exceptionnelles	142.12 €	118.82 €				40 206 00
67	COND. AND TONY AND THE COMPANY OF THE CONTROL OF TH		118.82 € 1.08 €	79	TRANSFERTS DE CHARGES	27 193.02 €	
67	Charges exceptionnelles Charges sur exercices antérieurs	142.12 € 7 277 08 € - €	118.82 € 1.08 € - €	79	TRANSFERTS DE CHARGES	27 193.02 € 17 018.40 €	13 270 91
67 68	Charges exceptionnelles Charges sur exercices antérieurs VNC des elements actifs cedes	142.12 € 7 277.08 € - € 647.23 €	118.82 € 1.08 € - € 2 329.57 €	79	Transferts DE CHARGES Transfert de charges Chorum CPAM Transfert de charges financières	27 193.02 € 17 018.40 € 	13 270 91
67	Charges exceptionnelles Charges sur exercices antérieurs VNC des elements actifs cedes DOTATIONS Dolation aux amortissements	142.12 € 7 277.08 € - € 647.23 €	118.82 € 1.08 € - € 2 329.57 € 694.46 €	79	Transfert de charges Chorum CPAM Transfert de charges financières Transfert de charges exceptionnelles	27 193.02 € 17 018.40 € 	13 270 91
68	Charges exceptionnelles Charges sur exercices antérieurs VNC des elements actifs cedes DOTATIONS Dolation aux amortissements Provisions depart en retraite	142.12 € 7 277.08 € - € 647.23 € 647.23 €	118.82 € 1.08 € - € 2 329.57 € 694.46 € 1 356.05 €	79	Transfert de charges Chorum CPAM Transfert de charges Chorum CPAM Transfert de charges financières Transfert de charges exceptionnelles Autres transferts de charges d'exploitation	27 193.02 € 17 018.40 € -	13 270.91
67	Charges exceptionnelles Charges sur exercices antérieurs VNC des elements actifs cedes DOTATIONS Dotation aux arnorfissements Provisions depart en retraite Provisions risques et charges	142.12 € 7 277.08 € - € 647.23 € 647.23 € - € - €	118.82 € 1.08 € - € 2 329.57 € 694.46 € 1 356.05 € 279.06 €	79	Transfert de charges Chorum CPAM Transfert de charges financières Transfert de charges exceptionnelles	27 193.02 € 17 018.40 € 	13 270 91
68	Charges exceptionnelles Charges sur exercices antérieurs VNC des elements actifs cedes DOTATIONS Dolation aux amortissements Provisions depart en retraite	142.12 € 7 277.08 € - € 647.23 € 647.23 €	118.82 € 1.08 € - € 2 329.57 € 694.46 € 1 356.05 €	79	Transfert de charges Chorum CPAM Transfert de charges Chorum CPAM Transfert de charges financières Transfert de charges exceptionnelles Autres transferts de charges d'exploitation	27 193.02 € 17 018.40 € -	

Soit un résultat de :

16 716.45 €

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

MAJ: 28/03/2019

Fait à :

Signature + tampon

Nom et Qualité du Signataire :

ANNEXE

Exercice clos le 31/12/2017

Durée: 12 mois

Résultat Total du bilan 16 716 45 €

176 129 52 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Passage à 4 jours en septembre 2018 pour Frasne et La Rivière Drugeon Ouverture d'une classe en septembre 2018 à Frasne et LRD Fin du remboursement de l'aide financière de Franche Comté Active pour 15 000 €

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS						
Nature	Solde au 01/01	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12		
Installation Générale	3 683.83 €	501.00€		4 184.83 €		
Matériel de Bureau et d'informatique	2 929,66 €	2 160,00 €		5 089.66 €		
Mobilier	1 174.98 €			1 174.98 €		
Materiel halte garderie	7 130.33 €			7 130.33 €		
	14 918.80 €	2 661.00 €	- €	17 579.80 €		

AMORTISSEMENTS						
Nature	Solde au 01/01	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12		
Installation Générale	3 683,83 €	156,79 €		3 840,62 €		
Matériel de Bureau et d'informatique	2 702,00 €	247.67 €		2 949.67 €		
Mobilier	350.90 €	290,00 €		640.90 €		
Matériel halte garderie	7 130,33 €			7 130.33 €		
	13 867.06 €	694.46 €	- E	14 561.52 €		

Les différents types d'investissements sont généralement amortis sur 3 ou 5 ans par mode linéaire,

Etat des créances

Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	
20 402.00 €	20 402.00 €	> €	
27 263,81 €	27 263 81 €	- €	
55 672.25 €	55 672 25 €	- €	
7 373.00 €	7 373.00 €		
87.92 €	87.92 €		
110 798.98 €	110 798.98 €	. €	
5.04 €	5.04 €		
249.81 €	249.81 €		
110 798.98 €	110 798.98 €	• €	
	20 402.00 € 27 263.81 € 55 672.25 € 7 373.00 € 87.92 € 110 798.98 € 5.04 €	20 402.00 € 20 402.00 € 27 263.81 € 27 263.81 € 55 672.25 € 55 672.25 € 7 373.00 € 7 373.00 € 87.92 € 87.92 € 110 798.98 € 110 798.98 € 5.04 € 5.04 € 249.81 € 249.81 €	

^{*} Les créances douteuses s'élèvent à 1021.60 €

Charges constatées d'avances

Défi Informatique 249.81 € 249.81 €

ANNEXE

4 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

PROVISIONS						
Nature	Solde au 01/01	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12		
Congés payés	18 729,36 €		3 201,19 €	15 528,17 €		
Précarité	- €			• €		
Départ à la retraite	3 402,05 €	1 356.05 €		4 758,10 €		
Pour créances douteuses et risques	761,54 €	279,06 €		1 040.60 €		

ETAT DE	S DETTES		
Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
40 694.99 €	40 694.99 €		1
- €	- €		
	- €		
248,31 €	248.31 €		
35 756,97 €	35 756.97 €		
	- €		
	1		
	⊕ €		
76 700.27 €	76 700.27 €	- €	- (
76 700,27 €	76 700.27 €	. €	(4)
304.00 €	304.00 €		
77 004,27 €	77 004.27 €	- €	(
	Montant brut 40 694,99 € - € 248,31 € 35 756,97 € 76 700.27 € 76 700.27 € 304.00 €	40 694.99 €	Montant brut A moins d'un an A plus d'un an 40 694.99 € - € - € - € - 248.31 € 248.31 € 35 756.97 € - €

Factures non parvenues :

- MAD Locaux Vaux 2016 : 4 000,00 €
- FR 25 312.41 €
- MAD Locaux Vaux 2018 : 4 000,00 €
- FR 25 14.18 €
- MAD Locaux Vaux 2018 : 4 000,00 €
- MAD locaux Rivière 2018 : 5 000,00 €

Produits constatés d'avances :

Adhésions 304.00 €

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

TOTAL	119.91 €
Régularisations caisse Régularisations diverses	105.13 € 14.78 €
Charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs	

PRODUITS EXCEPTIONNELS

lls se décomposent comme suit :

TOTAL	9 201.26 €
Quote part subvention investissement viré au résultat	
Produits des cession d'éléments d'actifs cédés	
Régularisations diverses	347.14 €
AIDE EMBAUCHE	7 229.18 €
MSA	817.98 €
CPAM	391.58 €
REGULARISATION PSO/PSU/ATL	415.38 €
Produits exceptionnels et sur exercices antérieurs	

6 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres Employés	10	0.30
TOTAL	10	0.30

7 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Des provisions ont été constatées car des salariées sont susceptibles de partir en retraite dans les 10 années à venir Le salarié ayant cotisé le nombre de trimestres requis peut faire valoir ses droits à partir de 62 ans, Lors du départ à la retraire, le salarié perçoit une indemnité équivalente à 1/10ème de mois de salaire par année de service.